
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 AVRIL 1845.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. DE LEHAYE, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Zani de Ferranti.

MESSIEURS,

Par disposition législative en date du 26 mars 1842, le sieur Jean - Baptiste Zani de Ferranti obtint la naturalisation ordinaire; il en reçut avis par le Ministre de la Justice, le 31 du même mois, avec prière de remplir, dans le délai voulu, les formalités prescrites par la loi, sous peine de déchéance, conformément aux articles 10 et 11 de la loi du 27 septembre 1835.

Le sieur Zani de Ferranti, ignorant les dispositions précises de la loi, crut ne devoir faire courir le délai qu'à partir du jour de l'avis, et non à partir du jour que la faveur lui avait été accordée; il se présenta à l'autorité communale quelques jours après l'expiration du délai, et par suite encourut la déchéance.

C'est pour se relever de cette déchéance qu'il s'adresse à la Chambre, sollicitant de nouveau la naturalisation ordinaire. Les autorités consultées pensent que tout milite en faveur du pétitionnaire.

Le Rapporteur,

J.-J. DE LEHAYE.

Le Président,

J. MAERTENS.
